ACTUALITÉ 70

Lettre électronique des services de l'Etat en Haute-Saône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Janvier à mars 2017

Exercice de sécurité civile type attentat à Vesoul

Les services de la Préfecture, les services de Police et de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, le parquet, le SAMU, les associations de sécurité civile (Ordre de Malte, Association Départementale de Protection Civile, Croix Rouge), ont participé à un exercice de sécurité civile « type attentat » sur le site de l'Espace 70 à Vesoul, le 7 février 2017.
Cet exercice, qui a mobilisé plus de 200 personnes (dont 43 plastrons volontaires, issus de l'IRFSS de la Croix Rouge qui ont joué le rôle de victimes), avait pour objectif d'évaluer la gestion d'une situation de crise nouvelle, dans des conditions réelles.
Il était question de mesurer la réactivité et l'organisation collective des services impactés, dans le but de décliner un schéma départemental de tuerie de masse.
Lors de cet exercice, le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé par Marie-Françoise Lecaillon, Préfète de la Haute-Saône.
Le bilan de l'exercice fait état de 4 personnes décédées, 7 en état d'urgence absolue, 8 en état d'urgence relative et enfin 24 indemnes. Informations

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

Au mois de janvier, le chômage a augmenté en Haute-Saône pour l'ensemble des catégories de demandeurs d'emploi :

- avec 11 290 demandeurs d'emploi en catégorie A, contre 11 160 en décembre 2016 ; ce nombre représente pourtant une baisse du chômage de 1% sur un an ; cette augmentation est encore plus marquée pour les demandeurs de moins de 25 ans sur le dernier mois (+3%).

- la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C (18 190) s'est confirmée en janvier avec 1,6% demandeurs d'emploi supplémentaires en un mois soit + 1,3% sur l'année.

A LA UNE

Déviation de Port-sur-Saône : restez informés du suivi du chantier

Journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2017 : consultez le programme des actions

26ème édition du concours « Un des meilleurs ouvriers de France » : inscription jusqu'au 30/03

Cadets de la sécurité civile

C'est à Jussey que la formation de la 1ère promotion des cadets de la sécurité civile en Haute-Saône a été lancée, le 20 février 2017.
Destinée aux élèves des collèges de Jussey et de Faverney, les principaux objectifs de ce projet sont de favoriser une culture de la sécurité civile, sensibiliser aux comportements de prévention, développer un sens civique chez les jeunes élèves, reconnaître les cadets comme assistants de sécurité lors des exercices d'évacuation ou de confinement (PPMS) et favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile (engagement des jeunes sapeurs-pompiers). Plus d'informations

HABITER MIEUX AU SALON DE L'HABITAT

Le 3ème salon de l'habitat s'est tenu à Vesoul du 10 au 12 février 2017.

A cette occasion, la délégation locale de l'Anah (DDT) a occupé un stand sur la thématique du ***programme "Habiter Mieux"*** *(programme d'aides pour la rénovation énergétique jusqu'à fin 2017), aux côtés de trois autres partenaires: le Conseil Départemental (délégataire des aides à la pierre en Haute-Saône), l'ADIL (PRIS : Point Rénovation Info Service) et Soliha (opérateur). 94 visiteurs, dont 17 avec un projet de rénovation énergétique déjà réfléchi, ont été accueillis sur le stand durant les 3 journées. Les personnes souhaitant une rénovation BBC ont également pu se renseigner auprès de l'ADERA, située à proximité.*

Pour tous renseignements, appelez l'ADIL : un conseiller vérifie avec vous l'éligibilité à toutes les aides financières (Anah, Etat, Région, Département, Agglomération, Crédit d'impôt,...), mais aussi tous les prêts possibles (PTZ accession, Eco prêt à taux Zéro, Prêt bonifié ...). Si vous bénéficiez d'une subvention de l'Anah, votre conseiller ADIL vous oriente vers l'opérateur agréé pour vous accompagner dans le montage de votre dossier jusqu'à la réalisation des travaux. Plus d'informations

A la mer, à la montagne ou en forêt : Prudence indispensable

Quelle que soit la saison, soyez vigilants : mer, montagne ou forêts sont autant de lieux appréciés par les vacanciers mais qui peuvent néanmoins s'avérer dangereux.

Voici quelques conseils utiles à suivre.

A la montagne : préparez bien votre itinéraire, évitez de partir seul, renseignez vous sur les conditions météorologiques du jour, prévoyez de la nourriture, de l'eau. Des balises « SOS » peuvent également permettre de vous localiser en cas de problème. Pré-enregistrez dans votre téléphone portable les numéros d'urgence (18, 15, 17, 3250 -météo-).

A la mer : surveillez particulièrement les jeunes enfants afin d'éviter les noyades, prenez les précautions utiles avant de vous baigner (ne vous jetez pas dans l'eau immédiatement après une longue exposition au soleil ou après un long voyage). N'emportez pas d'objets de valeur ou de sommes d'argent importantes sur la plage (risque de vols).

En forêt : chaque année la gendarmerie participe à de nombreuses recherches de personnes en difficulté après une balade en forêt. En cas de problème, avisez les secours au plus vite et n'attendez pas la tombée de la nuit, cela facilitera les recherches.

Recrutement ADS—Police

Des postes d'adjoint(e)s de sécurité au commissariat de Police de Vesoul sont ouverts. Les formulaires et les guides d'inscriptions sont disponibles sur www.lapolicerecrute.fr.

La date limite de dépôt des dossiers est le 18 mars 2017.

Carte bancaire : conseils de prudence

Les escroqueries par carte bancaire sont de plus en plus nombreuses. En règle générale votre banque vous indemnise, mais afin d'éviter des tracas inutiles, nous vous conseillons de suivre ces dix conseils, qui peuvent vous éviter d'en devenir victime.

Pour votre sécurité :

1 - **Votre carte bancaire est strictement personnelle** : conservez la sur vous ou en lieu sûr, ne la confiez à personne.

2 – **Votre code secret doit vraiment rester secret** : apprenez le par cœur et ne le communiquez pas. Personne n'est en droit de vous le demander. Apprenez le cryptogramme visuel à l'arrière de votre carte, puis masquez le à l'aide d'une gommette.

3 – **Composez votre code secret à l'abri des regards indiscrets**, cachez la vue du clavier avec votre autre main.

4 - Ne perdez jamais votre carte des yeux lors d'un paiement chez un commerçant (notamment à l'étranger) ou lors d'un retrait au DAB**.**

5 – **Si votre carte est avalée dans un distributeur** sans raison apparente (ex : composition de 3 codes faux) et que vous ne pouvez la récupérer très rapidement, **faites opposition pour plus de sûreté.**

Plus de conseils et d'informations

Adoptez les bons gestes pour réduire votre consommation d'électricité

L'importance du chauffage électrique en France, qui équipe environ un tiers des ménages, rend notre système électrique particulièrement sensible aux variations des températures extérieures.

Chacun de nous, au domicile ou au travail, peut contribuer à la réduction des consommations d'électricité en adoptant des gestes simples, tels que remplacer les vieilles ampoules par des lampes à LED de classe A+ ou A++, privilégier les produits les plus efficaces en énergie lors de ses achats, ou encore éteindre les veilles inutiles à l'aide de l'interrupteur des multiprises.

Conseils pour les entreprises, les collectivités et les particuliers

ZERO PESTICIDE

Ségolène Royal lance la campagne de communication sur le zéro pesticide dans les collectivités qui s'applique depuis le 1er janvier, et publie le «Guide des solutions ».

- Les ***pesticides ne seront plus utilisés*** dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, …) ;
- La ***vente de pesticides dans les jardineries ne se fait plus en libre service***.
- ***Interdiction de la plupart des néonicotinoïdes à partir du 1er septembre 2018*** et demande à la Commission européenne d'étendre l'interdiction des néonicotinoïdes à l'ensemble du territoire européen.
- ***Interdiction de l'épandage aérien des pesticides***, sauf dérogation des Ministres de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.
- ***Instruction aux préfets de protéger les populations vulnérables en cas d'épandage de pesticides***.
- ***Mise en place du label national « Terre saine, communes sans pesticides »*** pour distinguer les collectivités territoriales exemplaires en termes de gestion sans pesticides de leurs espaces ; 203 collectivités labellisées à ce jour. Informations

Louer abordable, tout le monde y gagne !

Le nouveau dispositif Louer abordable permet aux propriétaires de louer leur logement à un niveau de loyer abordable, à des ménages modestes, en bénéficiant d'une déduction fiscale sur leurs revenus locatifs. C'est un principe solidaire : plus le loyer pratiqué est bas et le logement situé dans une ville où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est attractive.
Pour inciter les propriétaires à mettre en location leur logement à des niveaux de loyer intermédiaire, social ou très social, un nouveau dispositif de déduction fiscale est mis en place à compter de février 2017.
Plus le loyer pratiqué est abordable, et le logement situé dans une zone où il est difficile de se loger, plus la déduction fiscale est élevée : de 15 à 70 % pour une location "classique" et jusqu'à 85 % pour une location solidaire et sécurisée via une agence immobilière sociale ou une association agréée (intermédiation locative). Informations

Formation aux valeurs de la République et à la laïcité

Des formations relatives aux valeurs de la République et à la laïcité auront lieu dès le mois de mars en Haute-Saône, pour les professionnels en relation avec le public d'agents publics, de salariés ou de bénévoles du secteur associatif (animateurs, éducateurs, médiateurs, adultes relais), ou de professionnels qui interviennent dans l'espace public (agents d'accueil en service public, gardiens d'immeuble ou d'équipements sportifs…).
L'en jeu est de leur apporter un éclairage sur les principes de la République, notamment pour l'application du principe de laïcité, de répondre à leurs questionnements et d'échanger sur les situations professionnelles auxquelles ils peuvent être confrontés au quotidien. Informations

Apiculteurs de la Haute-Saône : reconnaissance de calamités agricoles

L'année 2016 a été une année difficile en termes de conditions météorologiques. Le printemps a été particulièrement pluvieux (parmi les plus arrosés de ces trente dernières années), les abeilles ont donc été touchées par des conditions de vol et de collecte de pollen extrêmes.

C'est pourquoi, suite à la sollicitation des apiculteurs de Haute-Saône, Madame la Préfète a fait une demande de reconnaissance de calamités agricoles auprès du ministère de l'agriculture.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2016, le comité national de gestion des risques en agriculture a donné un avis favorable à cette demande, qui a fait l'objet d'un arrêté le 11 janvier 2017. ***Les apiculteurs possédant plus de 70 ruches pouvaient donc prétendre à une indemnisation.***

En cas de doute ou de questions, il convient de contacter la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône dans les plus brefs délais : 03.63.37.92.00.